



CYCLISME CANADA

DESCRIPTION DE TÂCHES DU GÉRANT OU DE LA GÉRANTE DE LA HAUTE PERFORMANCE

A. Description générale

Le gérant ou la gérante de la haute performance aide à la gestion et à la mise en oeuvre des programmes des équipes nationales. De plus, il ou elle est responsable du Programme d'aide aux athlètes, du Programme de localisation anti-dopage du CCES, ainsi que de la gestion de l'inventaire des tenues (vêtements) et de l'équipement. Le gérant ou la gérante de la haute performance collabore étroitement avec le directeur de la haute performance et entraîneur en chef, afin d'assurer que les programmes des équipes nationales sont mis en oeuvre de manière optimale, en ce qui concerne la planification, l'établissement des budgets, la communication et leur application.

Dans le but d'assurer la mise en oeuvre la plus efficace possible des programmes des équipes nationales, le gérant ou la gérante de la haute performance supervisera le rendement des coordonnateurs des divers sports cyclistes, tout en s'assurant qu'ils ont une charge de travail équilibrée, en tenant compte des exigences de la gérante de l'ÉIS et du gérant du développement de la performance.

Le ou la titulaire du poste travaille au bureau national d'Ottawa, en Ontario.

B. Portée organisationnelle

Cyclisme Canada (CC) est l'organisme reconnu par l'Union cycliste internationale (UCI) pour s'occuper de tous les aspects du cyclisme au Canada, et notamment le BMX, le cyclocross, le vélo de montagne, le para-cyclisme, la route et la piste. Tous les employés de Cyclisme Canada ont pour tâche de faciliter la réalisation de sa vision à long terme et l'atteinte de ses objectifs annuels planifiés. Tous les membres du personnel doivent respecter les politiques et procédures établies par le conseil d'administration bénévole de l'Association, et on s'attend à ce qu'ils adhèrent aux valeurs de l'Association.

Cyclisme Canada bénéficie de subventions du gouvernement fédéral et d'autres agences, organisations et commanditaires corporatifs, et elle est imputable pour la distribution de ces fonds, et son rapport, conformément aux modalités des diverses ententes. Les programmes, activités et services de CC sont mis en oeuvre dans le cadre du budget annuel d'exploitation approuvé par le conseil d'administration. Le

personnel de CC est responsable de gérer et d'administrer les finances de l'Association, et de fournir un soutien administratif à toutes les activités de l'Association.

C. Structure de rapport

Le gérant ou la gérante de la haute performance relève du directeur de la haute performance et entraîneur en chef (DHP), et de la gérante de l'ÉIS, afin d'assurer que les programmes des équipes nationales de l'association et leur mise en oeuvre satisfont les besoins de nos athlètes.

D. Responsabilités spécifiques

1. Surveiller les indices de performance et objectifs de résultats des programmes des équipes nationales.
2. Aider le DHP et les entraîneurs techniques à élaborer le plan stratégique cadrant chaque année avec les programmes des équipes nationales de tous les sports cyclistes.
3. En collaboration avec la gérante de l'ÉIS, diriger la mise en place d'indices de performance et d'objectifs de résultats pour les programmes des équipes nationales.
4. Contribuer à l'élaboration des budgets annuels des équipes nationales, en collaboration avec le chef de la direction et avec le directeur des finances.
5. En collaboration avec les coordonnateurs des sports cyclistes assurer la supervision constante des dépenses et des budgets des programmes des équipes nationales.
6. Aider le DHP à évaluer les programmes des équipes nationales en fonction des plans stratégique et d'exploitation, et des ajustements apportés à ces programmes suite à l'analyse détaillée de leurs lacunes.
7. En collaboration avec le gérant du développement de la performance, guider, gérer, soutenir et évaluer le rendement des coordonnateurs des sports cyclistes de Cyclisme Canada.
8. Assurer la direction de l'élaboration des politiques de sélection du programme des équipes nationales et des critères de sélection du PAA de Sport Canada, en consultation avec le comité de haute performance (CHP) de Cyclisme Canada et avec les groupes consultatifs des sports cyclistes qui lui sont affiliés.
9. Aider le directeur du développement des affaires et le DHP à élaborer des stratégies de prospection de commanditaires et de fournisseurs des équipes nationales.
10. Aider le DHP à fournir les rapports annuels sur les équipes nationales aux intervenants et partenaires et Cyclisme Canada.
11. Assurer la direction de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques et des ententes des équipes nationales.
12. En collaboration avec les coordonnateurs des sports cyclistes, diriger l'approvisionnement des équipes nationales en équipement et en tenues, et assurer la surveillance détaillée de l'inventaire.
13. Jouer le rôle de point de contact et de liaison avec le Centre canadien pour l'éthique dans le sport, et s'assurer que les athlètes respectent les règles relatives au dopage.
14. Avec l'appui des coordonnateurs des sports cyclistes, s'assurer que les informations relatives aux programmes des équipes nationales figurant sur le site Web de Cyclisme Canada, et sur ses comptes Facebook et Twitter, sont à jour et optimales.

15. Soutenir le directeur de la haute performance et entraîneur en chef dans ses divers rôles, en fonction des besoins.
16. En collaboration avec la gérante de l'ÉIS, diriger l'élaboration, la surveillance et la mise à jour de la base de données des athlètes des équipes nationales, des entraîneurs techniques et du personnel de l'ÉIS.
17. En collaboration avec le gérant du développement de la performance, développer et gérer le centre national d'entraînement, et sa compatibilité avec les CCS et ICS, ainsi que la liaison avec les programmes provinciaux.

E. Déplacements

Le gérant ou la gérante de la haute performance peut avoir à voyager à l'occasion, sur demande du DHP, à divers événements nationaux ou internationaux.

F. Évaluation du rendement

On s'attend à ce que le gérant ou la gérante de la haute performance produise tous les ans des résultats spécifiques, accomplisse de manière satisfaisante les tâches qui lui incombent, et fasse preuve d'un niveau de compétence adéquat dans plusieurs secteurs clés. L'évaluation annuelle de son rendement reposera sur ces trois (3) composantes, et elle sera effectuée par le directeur de la haute performance.